



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 4 août 2008, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION, ouverture de l'assemblée de consultation à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2008-108 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 02.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Paul Yvon Dumais, conseiller
Rémi Bélanger, conseiller
Stéphane Dusablon, conseiller

Est absent : Robert A. Boucher, conseiller

Dix personnes assistent à l'assemblée.

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 août 2008
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Remboursement du fonds de roulement
- 3.3 Dépôt des états financiers de la Bibliothèque

4. URBANISME

- 4.1 Demande de dérogation mineure (M. Martin Dubois, Mme Danielle Gagné)
- 4.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ (Mme Diane Girard)
- 4.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ (Décacer)
- 4.4 Demande de permis de construction, rue Normand, terrain n° 40, P.I.I.A.

5. QUESTIONS DIVERSES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 août 2008

2008-109 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 AOÛT 2008

Proposé par Mme Diane Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 4 août 2008.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 2008

2008-110 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

Proposé par Mme Diane Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 2008.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2008-111 COMPTES À PAYER

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 10 511 à 10 558 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros 78 à 87 inclusivement, pour un montant total 59 986,21 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 32 073,49 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Remboursement du fonds de roulement

2008-112 REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Diane Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au remboursement du fonds de roulement au montant de 12 844 \$, tel que prévu au budget 2008.

Adopté à l'unanimité.





3.3 Dépôt des états financiers de la Bibliothèque

2008-113 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
Appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la Bibliothèque pour l'année 2007.

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 Demande de dérogation mineure (M. Martin Dubois, Mme Danielle Gagné)

2008-114 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (M. MARTIN DUBOIS, MME DANIELLE GAGNÉ)

Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 4500-4504, rue de la Promenade visant l'obtention d'un permis de lotissement pour une subdivision cadastrale. Demande de dérogation mineure transmise par les propriétaires, Mme Danièle Gagné et M. Martin Dubois.

La nature et les effets de la dérogation mineure visent à permettre la subdivision cadastrale du lot 3 389 316 du cadastre du Québec et conséquemment :

1. de permettre la création d'un lot riverain desservi par l'aqueduc et par l'égout sanitaire avec une superficie de 424,0 mètres carrés alors que l'article 24 (tableau I) du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité prescrit une superficie minimale de 510,0 mètres carrés dans la zone visée sur le Plan de zonage (HAb 209);
2. de permettre une marge de recul arrière de 1,95 mètre alors que l'article 26 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité prescrit une marge de recul arrière de 6 mètres pour un bâtiment principal situé la zone visée sur le Plan de zonage (HAb 209);
3. de permettre la création d'un lot riverain desservi par l'aqueduc et par l'égout sanitaire avec une largeur de 11,58 mètres alors que l'article 24 (tableau I) du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité prescrit une largeur de terrain minimale de 18 mètres dans la zone visée sur le Plan de zonage (HAb 209).

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise l'obtention d'un permis de lotissement par la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise la subdivision cadastrale du lot 3 389 316 du cadastre du Québec et, par le fait même, la création de trois lots distincts;

ATTENDU QUE l'application stricte du règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité peut créer un préjudice sérieux aux propriétaires dans leur projet de lotissement;

ATTENDU QUE les effets de cette demande de dérogation mineure ne crée pas de préjudices aux droits des propriétés voisines;

ATTENDU QUE la présence de trois bâtiments principaux sur un seul lot est une situation unique et irrégulière et, dans ce sens, l'approbation de cette dérogation mineure ne constituerait pas un précédent sur le territoire de la Municipalité;





- ATTENDU QUE la création d'une ligne de lot latérale non rectiligne et irrégulière est une situation qui n'est pas préconisée dans les subdivisions cadastrales mais qui, dans ce cas et ce contexte précis et unique, pourrait être acceptée;
- ATTENDU QUE cette subdivision cadastrale ne créera pas de précédent non favorable sur le territoire de la Municipalité;
- ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 22 mai 2008;
- ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal local le *Trait d'union* en date du 19 juin 2008;
- ATTENDU QU' aucune personne et organisme se sont manifestés pendant la période de publication de l'avis public et lors de la consultation publique du 4 août 2008;

pour ces motifs,

proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal approuve la présente demande de dérogation mineure visant la subdivision cadastrale du lot 3 389 316 du cadastre du Québec et, conséquemment, la création de trois lots projetés le tout tel que soumis dans les plans de lotissement préparés par M. Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute 16 916 en date du 4 juillet 2007.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ (Mme Diane Girard)

2008-115 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (MME DIANE GIRARD)

Résolution du conseil municipal pour un avis concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant le morcellement du lot 3 631 846 du cadastre du Québec, l'aliénation d'une partie du lot 3 631 846 et des lots 3 388 134, 3 388 135, 3 388 136 et 3 389 406 du cadastre du Québec correspondant à une superficie de 551 251,0 mètres carrés et l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 3 631 846, soit à une fin d'habitation unifamiliale isolée sur une superficie de 34 600 mètres carrés.

- ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été transmise à la Municipalité en date du 14 juillet 2008 visant la propriété sise au 4240, route Marie-Victorin, propriété de Mme Diane Girard;
- ATTENDU QUE la propriétaire souhaite morceler une partie du lot 3 631 846 du cadastre du Québec et conserver par le fait même une superficie de 188 700,0 mètres carrés dans le but d'y construire une résidence unifamiliale isolée du côté nord de la route Marie-Victorin et d'y élever ses chevaux de race sur une partie de la terre, du côté sud de la route 132;
- ATTENDU QUE la propriétaire souhaite vendre la partie résiduelle de la terre correspondant à une superficie de 551 251,0 mètres carrés approximativement;
- ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.P.T.A.A.), la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly doit donner un avis relativement à la présente demande d'autorisation à la CPTAQ;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la L.P.T.A.A., l'avis que transmet la Municipalité à la Commission de protection du territoire agricole est motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi;





ATTENDU QUE cette demande d'autorisation à la CPTAQ est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU' il existe des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE l'élevage de chevaux ne peut se faire que dans la zone agricole;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal émette un avis favorable à la présente demande d'autorisation à la CPTAQ visant le morcellement du lot 3 631 846 du cadastre du Québec, l'aliénation d'une partie du lot 3 631 846 et des lots 3 388 134, 3 388 135, 3 388 136 et 3 389 406 du cadastre du Québec et l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 3 631 846, soit à une fin d'habitation unifamiliale isolée, le tout tel que soumis dans la demande d'autorisation à la CPTAQ transmise en date du 14 juillet 2008.

Adopté à l'unanimité.

4.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ (Décacer)

2008-116 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (DÉCACER)

Résolution du conseil municipal pour un avis concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ (9020-2292 Québec inc. Décacer) visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'implantation d'une conduite d'eau souterraine en vue de l'établissement d'une servitude à cet effet sur une superficie approximative de 1 720,7 m² à être prise sur partie des lots 3 388 169, 3 388 170, 3 387 939, 3 967 688 et 3 967 689 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lotbinière.

ATTENDU la demande d'autorisation de 9020-2292 Québec inc. (Décacer inc.) pour la construction d'un système d'aqueduc privé branché à même le réseau de la Municipalité;

ATTENDU QUE la construction de ce réseau a déjà été approuvée par une résolution de la Municipalité en date du 7 octobre 2002;

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser la construction de la conduite d'eau déjà implantée depuis l'automne 2002;

ATTENDU QU' il s'agit d'une conduite d'eau souterraine qui n'entraîne aucun impact aux activités agricoles de M. Égide Bergeron;

ATTENDU QUE cette conduite d'eau est utilisée pour approvisionner tant la demanderesse 9020-2292 Québec inc. que la ferme et la résidence de M. Égide Bergeron;

ATTENDU QUE l'autorisation permettra de créer une servitude réelle et perpétuelle en faveur des propriétaires des lots concernés ou ceux à venir;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.P.T.A.A.), la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly doit donner un avis relativement à la présente demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la L.P.T.A.A., l'avis que transmet la Municipalité à la Commission de protection du territoire agricole est motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi;





pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal émette un avis favorable pour la présente demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'implantation d'une conduite d'eau souterraine en vue de l'établissement d'une servitude à cet effet sur une superficie approximative de 1 720,7 m² à être prise sur partie des lots 3 388 169, 3 388 170, 3 387 939, 3 967 688 et 3 967 689 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

4.4 Demande de permis de construction, rue Normand, terrain n° 40, P.I.I.A.

2008-117 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION, RUE NORMAND, TERRAIN NO 40, P.I.I.A.

Demande de permis de construction, rue Normand, lot 4 091 447 du cadastre du Québec (terrain 40 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble, Faubourg Saint-Antoine)

Demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 091 447 du cadastre du Québec (terrain 40 identifié sur le plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120). Demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498, sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Demande de permis de construction transmise le 16 juillet 2008 par Construction de la Chaudière T.L. Inc.

ATTENDU QUE la présente demande de permis vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 091 447 du cadastre du Québec (terrain 40 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa120);

ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du règlement 2005-498, sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale de la zone HXa120 (Faubourg Saint-Antoine);

ATTENDU QUE la construction projetée s'intègre harmonieusement au cadre bâti environnant de la rue Normand;

ATTENDU QUE les caractéristiques architecturales contemporaines de ce bâtiment principal sont appréciables;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment principal projeté est adéquate et respecte la trame bâtie de la rue Normand;

ATTENDU QUE ce projet de construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage 97-367 ainsi qu'au Règlement 2005-498, sur les P.I.I.A.;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité lors de la réunion du 1^{er} août 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Désy, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme de la Municipalité à émettre le permis de construction pour les travaux visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 091 447 du cadastre du Québec (terrain 40 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble), le tout tel que soumis sur les plans et





documents de la demande de permis de construction transmise à la Municipalité en date du 16 juillet 2008, par Construction de la Chaudière T.L. inc.

Adopté à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'est soulevé à ce point.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- ♦ Question sur l'activité du Club de chiens de chasse du Québec.
- ♦ Question sur la bande-tampon dans le Faubourg Saint-Antoine, rue normand (échancier de réalisation).

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2008-118 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 20 h 45.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Stéphane Constantin
Directeur général adjoint





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Postes Canada - frais de poste (trait d'union, express)	210,36 \$	10511
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	21,00 \$	10512
APHL - Maison de Répit de Lotbinière - rés.: 2008-100- souscription	200,00 \$	10513
Desjardins sécurité financière - REER (juin 2008)	2 340,16 \$	10514
9111-2409 Québec inc. - remboursement de taxes (vente parties de terrain, subdivision d'un terrain, terrain cadastré)	517,44 \$	10515
Beaulieu, Louis-Marie - remboursement de taxes (l'unité ou une partie devient une exploitation agricole enr.)	2 141,64 \$	10516
Belzile, Ronald - remboursement de taxes (vente partie de terrain)	42,87 \$	10517
Blaquière, Juliette - remboursement de taxes (avis de correction d'office)	117,49 \$	10518
Fiset, Mario - remboursement de taxes (avis de correction d'office)	284,28 \$	10519
Fortin, Diane - remboursement de taxes (avis de correction d'office)	231,83 \$	10520
Lambert, François et Légaré, Brigitte - remboursement de taxes (avis de correction d'office)	66,58 \$	10521
Landry, Ginette - remboursement de taxes (avis de correction d'office)	117,78 \$	10522
Roux, Louise - remboursement de taxes (avis de correction d'office)	462,07 \$	10523
Thériault, Charles-André - remboursement de taxes (avis de correction d'office)	336,77 \$	10524
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	10525

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Pagenet du Canada inc. - téléavertisseurs (service incendie)	283,86 \$	PR 78
Telus Mobilité - cellulaires	325,48 \$	PR 79
Telus Mobilité - cellulaire (Gaétan Baron)	53,86 \$	PR 80
Hydro Québec - éclairage des rues	686,76 \$	PR 81
Hydro Québec - enseigne	17,29 \$	PR 82
Hydro Québec - centre communautaire	617,21 \$	PR 83
Hydro-Québec - bibliothèque	142,93 \$	PR 84
Visa Desjardins - carnets d'inspection, batteries	68,09 \$	PR 85
Telus Québec - mairie et centre communautaire	969,51 \$	PR 86
Banque Laurentienne - Visa - essence (voirie et service incendie)	804,50 \$	PR 87

COMPTES DE JUILLET 2008

Baron, Gaétan - frais de déplacement + factures (paquetage-pièces entr. système)	243,70 \$	10526
Beaudet, Patrice - rés.: 2007-39 - entretien des terrains municipaux	1 546,21 \$	10527
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (août 2008)	185,00 \$	10528





Bernier, Gilles:

<i>Entretien centre communautaire (août 2008) - 677.25 \$</i>		
<i>Entretien (élections municipales et le Festival des Écrits de l'Ombre) - 180.60 \$</i>	857,85 \$	10529
Boivin, Claude - remboursement facture (attaches)	30,95 \$	10530
CMP Mayer inc. - rés.: 2008-53		
- habits de protection (service incendie)	7 634,02 \$	10531
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (août 2008)	56,00 \$	10532
Côté, Étienne - frais de déplacement	49,21 \$	10533
Dassyloi 9031-1796 Québec inc.		
- inspection réservoir d'eau - Marie-Victorin	564,38 \$	10534

Ray Car:

<i>Colle - asphaltage, raccordement, ponceau - 124.16 \$</i>		
<i>Pierre concassée - des Bouleaux Sud, rue Normand - 428.85 \$</i>	553,01 \$	10535
Entretien ML - débroussaillage	4 426,96 \$	10536
Gaétan Bolduc & Associés - pompe d'égoûts	6 095,25 \$	10537
Gestion YN - frais pour services comptables (salaires-avril-mai-juin 2008)	767,55 \$	10538
Jobin, Philippe - frais de déplacement (août 2008)	50,00 \$	10539
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site internet - publicité (août 2008)	100,00 \$	10540
Lafleur, Denise - rés.: 2007-191 - entretien bibliothèque et mairie (août 2008)	445,50 \$	10541

Laforest Nova Aqua:

<i>Rés.: 2007-150 - étude recherche en eau - 1 729.27 \$</i>		
<i>Rés.: 2007-151 - étude bassin d'infiltration - 3 005.40 \$</i>	4 734,67 \$	10542
Laroche, Diane - frais de déplacement (août 2008)	56,00 \$	10543
Location d'outils Simplex		
- location pompe à eau et laveuse à pression	500,58 \$	10544
Martin & Levesque inc. - uniformes (service incendie)	56,67 \$	10545
Médimage - fournitures (tag de rassemblement-plaques -carte de PC) serv. inc.	352,40 \$	10546

MRC de Lotbinière:

<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 513 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 4 196.83 \$</i>		
<i>Impression plans - matrice graphique - 64.50 \$</i>	8 774,33 \$	10547
Ouellet, Patrice - rés.: 2008-11		
- programme d'aide de la municipalité à la plantation et à l'entretien des végétaux	500,00 \$	10548

Plomberie Ste-Croix inc. :

<i>Pompe effluent - 253.53 \$</i>		
<i>Installation de compteurs d'eau (Hamel - Villeneuve - Bergeron) - 272.42 \$</i>	525,95 \$	10549
Poly-Énergie inc. - honoraires de gestion et entretien réseau d'éclairage public	362,50 \$	10550
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc. - peinture, pinceaux, ampoules, chlore, ruban électrique, bois, vis, capuchon plastique, manchon, clous, clés	829,77 \$	10551
Récupération Delisle inc.		
- location boîte vidange pour nettoyage des marais	169,31 \$	10552
Gaudreau Environnement inc. - collecte de déchets, récupération, encombrants	7 233,60 \$	10553





Servi-pompe S.P. inc. - nettoyage de la fournaise (mairie)	92,56 \$	10554
Services d'ens. Instal-Pro		
- installation de supports pour filet de protection (balle)	564,38 \$	10555
Les Services Frimas - maintenance juin 2008	142,50 \$	10556
Simon, Martin - entretien caserne (août 2008)	100,00 \$	10557
VitaAire - oxygène médical	25,64 \$	10558

59 986,21 \$

Salaires et contributions de l'employeur

Période du 25 mai au 21 juin 2008 (administration): 23 520,40 \$

*Période du 1er au 30 juin 2008
(élus municipaux et service incendie)* 8 553,09 \$

32 073,49 \$

